



Prix d'excellence de la bonne administration

Règlement du concours

Contexte

La Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, a lancé le premier prix d'excellence de la bonne administration en 2016. Le prix a pour objectif de récompenser les initiatives, les projets et tous types de travaux de l'administration de l'UE qui ont un impact positif, de façon visible et directe, sur la vie des citoyens en Europe et ailleurs.

L'objectif principal du bureau du Médiateur est de veiller à ce que l'administration de l'UE respecte les normes les plus strictes et serve l'intérêt général. Dans leur travail quotidien, la Médiatrice et son personnel sont régulièrement témoins de l'excellent travail accompli par les fonctionnaires européens qui font preuve d'engagement et de dévouement. Le prix est un moyen de présenter ces exemples à un public plus large dans le double but de disséminer les bonnes pratiques au sein des institutions de l'UE et d'aider à combler le fossé qui sépare les citoyens et l'administration de l'UE.

De plus amples informations sur les 54 projets présentés en 2018/2019 sont disponibles [ici](#). Une cérémonie, qui aura lieu en juin 2021, rendra hommage aux projets présentés, lors de laquelle il y aura une remise de prix pour plusieurs catégories et pour un gagnant principal.

Dépôt des candidatures

- Le prix d'excellence de la bonne administration peut être décerné aux membres des institutions de l'Union européenne (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels) de n'importe quelle institution, agence ou organisme de l'UE (à l'exception du bureau du Médiateur européen). Le lauréat peut être un individu, une équipe au sein d'une unité ou une unité entière.
- Le dépôt des candidatures commence le 12 novembre 2020 et se termine le 31 janvier 2021 à 18 h 00. L'objet de la candidature doit porter sur des projets développés lors de la période comprise entre janvier 2019 et décembre 2020.
- Les individus, équipes ou unités peuvent présenter leur propre candidature ou la candidature d'autres personnes faisant partie de leur institution, agence ou organisme. Les candidatures peuvent également être soumises par des organisations de la société civile, associations, entreprises, ONGs ou citoyens qui n'appartiennent pas au cadre institutionnel.
- Les candidatures doivent être déposées en utilisant ce [formulaire](#).
- Les candidatures peuvent être présentées sous différentes formes comme par exemple un texte écrit, une vidéo ou une présentation PowerPoint.
- Les candidatures doivent être envoyées par courriel à cette adresse : EOaward@ombudsman.europa.eu
- Un accusé de réception sera envoyé dès que l'inscription sera réceptionnée.

Critères de sélection

D'une manière générale, les candidatures seront jugées sur leur degré d'exemplarité de bonne administration et plus particulièrement sur la culture de service et l'investissement apporté à l'amélioration de la vie des citoyens. Les candidats peuvent, par exemple, indiquer que leur projet appartient à une ou plusieurs catégories suivantes :

- Excellence grâce à la collaboration
- Excellence dans l'administration ouverte



- Excellence dans la prestation de services axés sur le citoyen
- Excellence dans les communications
- Excellence dans l'innovation/transformation
- Excellence dans la gestion de crise

Tout projet, petit ou grand, qui vise à améliorer les relations du grand public avec l'administration de l'UE, sera pris en compte en vue d'une récompense.

Évaluation

- L'évaluation s'effectuera uniquement sur la base des informations fournies dans le dossier de candidature et des critères d'attribution.
- Un comité consultatif établira une liste de présélection des meilleures candidatures.
- Les lauréats seront sélectionnés par la Médiatrice européenne.

Le prix

- Il y aura un prix principal et une série de prix par catégorie.
- La cérémonie de remise des prix aura lieu en juin 2021 à Bruxelles.
- Le prix n'aura pas de valeur monétaire mais il comprendra un certificat de reconnaissance d'excellence.

Données à caractère personnel et exercice des droits

Toutes les données personnelles contenues dans la candidature sont traitées conformément au Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Vous pouvez consulter la déclaration de confidentialité [ici](#).

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M^{me} Gundi Gadesmann, chef de la communication.
Courriel : gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu Tél. : +32 (0)2 284 26 09.